nwmo

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

RAPPORT ANNUEL 2006

Regard vers le futur

Planifier l'avenir :

LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ AU CANADA

REGARD VERS LE FUTUR : PLANIFIER L'AVENIR

Société de gestion des déchets nucléaires
49 avenue Jackes, RDC
Toronto (Ontario) Canada M4T 1E2
Téléphone : 416.934.9814 ou 1.866.249.6966
Télécopieur : 416.934.9526
www.sgdn.ca

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Honorable Gary Lunn, P.C., M.P.,
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Mars 2007

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) pour l'exercice financier 2006.

Nous présentons ce rapport conformément aux articles 16 (1) et 23 (1) de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Suivant nos obligations en vertu de l'article 24 de la Loi, nous mettons aussi ce rapport à la disposition du public.

Respectueusement soumis,

Gary Kugler
Président du conseil

Ken Nash
Président

Tél. **416.934.9814**
Téléc. **416.934.9526**
Sans frais **1.866.249.6966**

49, avenue Jackes, RDC
Toronto Ontario Canada M4T 1E2
www.sdgn.ca

Regard vers le futur – Planifier l'avenir :

LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ AU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

PAGE . 4 NOTRE MANDAT

PAGE . 6 VISION, MISSION, VALEURS

PAGE . 8 INTRODUCTION
Message du président du Conseil
Rapport du président

PAGE . 14 REVUE DE L'ANNÉE
Préparation d'une nouvelle phase de dialogue et de collaboration
Leçons tirées de l'expérience vécue ailleurs
Poursuite de nos efforts d'ouverture et de communication
Poursuite de notre apprentissage technique
Assurer la capacité financière à long terme
Préparation d'un nouveau mandat
Supervision et imputabilité
Développement de nos relations internationales

PAGE . 32 REGARD VERS L'AVENIR
Imputabilité
Développement de nos capacités
Recherche technique
Mise au point d'un processus de sélection d'un site
Engagement, concertation et recherche sociale
Déménagement de nos opérations

PAGE . 40 NOTRE ORGANISATION
Nos membres
Le Conseil d'administration
L'équipe de la SGDN
Notre siège social

PAGE . 48 LE COMITÉ CONSULTATIF

PAGE . 58 SOMMAIRES FINANCIERS
Les fonds en fiducie
Lettre de la direction
Rapport des vérificateurs, états financiers et notes

PAGE . 73 ACRONYMES

RAPPORT ANNUEL 2006

Regard vers le futur

Planifier l'avenir :

LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ AU CANADA

NOTRE MANDAT

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) tire son mandat de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) du gouvernement fédéral. Cette loi est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

Le combustible nucléaire irradié au Canada est présentement conservé en toute sécurité par ses propriétaires dans des piscines, ou des installations de stockage à sec, qui respectent ou dépassent les exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Ces solutions ne sont cependant que provisoires. Par l'entremise de la *LDCN* et des responsabilités qu'il confie à la SGDN, le gouvernement du Canada tient à s'assurer que la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié sera bien conçue, coordonnée et économiquement viable.

Notre

NOTRE MANDAT

Tel qu'édicté par la *LDCN*, la SGDN fut fondée par les sociétés canadiennes d'énergie nucléaire – Ontario Power Generation Inc., Hydro-Québec et la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.[1]

La première tâche de la SGDN fut de mener une étude et de recommander une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Ce processus s'est effectué sur une période de trois ans pendant laquelle la SGDN relevait du ministre des Ressources naturelles du Canada. L'étude a été rendue publique en novembre 2005. Le gouvernement étudie présentement notre recommandation et doit prendre une décision à son sujet.

Suite à une décision du gouverneur en conseil, la SGDN aura la responsabilité de mettre en application la solution choisie, de façon à protéger la santé et la sécurité des humains et de l'environnement, maintenant et dans l'avenir. La SGDN effectuera la gestion et la coordination de l'ensemble des activités reliées à cette solution choisie, ce qui devrait s'étendre sur plusieurs décennies. Le public sera invité à participer à chacune des phases de cette mise en œuvre, et la SGDN s'engage à établir et à renforcer ses liens avec le public et à travailler en collaboration ouverte et transparente avec les citoyens, les collectivités et les organisations concernés.

Tout au long de cette mise en œuvre, l'accent sera mis sur la sûreté. Il ne saurait y avoir de compromis concernant cet objectif commun. Nous devrons également respecter toutes les exigences en matière de réglementation et de permis.

L'organisme est placé sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles du Canada en vertu de la *LDCN*.

[1] En 2004, par le biais d'un ordre de virement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a transféré la responsabilité de tous les aspects des actifs de production d'énergie nucléaire qui sont propriétés de la province à une nouvelle filiale, Énergie nucléaire NB.

Mandat

VISION, MISSION ET VALEURS

VISION :

Comment la SGDN voit-elle l'avenir ?

MISSION :

Quelle est la raison d'être de la SGDN ?

VALEURS :

Qu'est-ce qui guide le travail
de la SGDN ?

VISION, MISSION ET VALEURS

VISION

Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et à l'avenir.

MISSION

L'objet de la SGDN est d'élaborer de concert avec le public canadien une méthode socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada.

VALEURS

Les principes fondamentaux qui nous guident dans notre travail sont :

L'INTÉGRITÉ

Nous agirons de façon franche, honnête et respectueuse avec tous ceux et celles, sociétés, groupes ou particuliers, qui seront nos interlocuteurs dans l'exécution de notre mandat.

L'EXCELLENCE

Nous n'aurons cesse de nous assurer que nos engagements et nos décisions soient garants d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.

L'ENGAGEMENT

Nous rechercherons la participation de tous les groupes d'intérêts et serons réceptifs aux points de vue et aux perspectives les plus variés. Nous communiquerons avec le public et le consulterons activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif.

LA RESPONSABILITÉ

Nous saurons rendre compte, suivant les normes établies, de la gestion avisée, prudente et efficiente de nos effectifs et de notre budget; nous assumerons nos responsabilités entièrement.

Introdu

uction

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



L'année 2006 fut une année charnière pour la Société de gestion des déchets nucléaires. Elle a pavé la voie à la transition de la phase étude à celle de mise en œuvre. Je suis heureux qu'on m'ait invité, en juin, à participer à ce projet de première importance. Et c'est avec enthousiasme que j'attends la prochaine étape de notre mandat, c'est-à-dire la mise en œuvre de la solution qu'aura adoptée le gouvernement en ce qui a trait à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien.

La SGDN peut être fière de ses réalisations jusqu'à ce jour. Du dialogue engagé auprès des Canadiens est né une recommandation viable visant à protéger la population tout en respectant l'environnement, maintenant et dans le futur. La Gestion adaptative progressive est aussi une réponse à la volonté exprimée par les Canadiens d'agir maintenant. Elle est également souple, pouvant s'adapter aux développements technologiques futurs de même qu'aux possibles changements de priorités que pourrait adopter la société.

En juin, en préparation de la mise en œuvre de la décision gouvernementale, mon prédécesseur, Ken Nash, fut nommé président. Il a entrepris de réunir l'équipe qui veillera à réaliser la solution de gestion choisie par le gouvernement. Ayant rempli son mandat de mener l'étude initiale, Elizabeth Dowdeswell a accepté de poursuivre son travail à titre de conseillère spéciale du Conseil d'administration. Lorsque le

Message du prési

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

gouvernement aura rendu sa décision, elle dirigera l'élaboration du processus consultatif qui mènera au choix d'une collectivité bien informée qui acceptera d'accueillir un site d'évacuation pour le combustible irradié.

Nos entreprises membres, Ontario Power Generation Inc., Hydro-Québec et Énergie nucléaire NB, ont continué de démontrer un engagement profond envers nos travaux. En 2006, ils ont investi un temps considérable afin de rédiger une nouvelle convention d'association et un nouveau règlement d'ordre général visant à encadrer son application. Ces entreprises, de concert avec Énergie atomique du Canada limitée, ont également continué à veiller à l'intégrité financière de la gestion à long terme du combustible irradié, par le moyen de contributions à leurs fonds en fiducie individuels requis par la *LDCN*. Ces fonds totalisent à l'heure actuelle tout près de 1 milliard de dollars. Ces sommes s'additionnent aux montants substantiels que les entreprises ont mis de côté afin de pourvoir aux coûts prévus pour le traitement des déchets nucléaires et le déclassement des installations, tel que requis par la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

En vue de la phase de mise en application, les organisations membres ont également diversifié le Conseil d'administration, au-delà du domaine nucléaire. En mars 2007, Ron Jamieson, Deborah Poff et C. Ian Ross se sont joints à nos rangs. Cet élargissement accroît l'éventail des différents points de vue disponibles, ce qui permettra au Conseil d'exercer un jugement éclairé à la tête de la SGDN.

Notre Comité consultatif demeure prêt à offrir ses conseils à la Société. La priorité du Conseil d'administration est de confirmer le mandat et la composition du Comité au cours de la prochaine année, afin de s'assurer que nous continuerons à disposer d'un organisme fort et indépendant qui nous aidera à orienter la prochaine phase de notre mission.

Alors que la SGDN procède aux nombreux préparatifs en vue de notre mandat renouvelé, nous entrevoyons positivement le choix qu'aura fait le gouvernement en matière de solution de gestion. Les Canadiens ont clairement exprimé que notre génération a l'obligation de prendre en charge aujourd'hui la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié que nous avons produit. Nous comptons sur une direction claire de la part du gouvernement, afin que le Canada puisse continuer à gérer de façon sécuritaire et responsable le combustible irradié, en entamant le processus d'intendance à long terme.



Dr Gary Kugler
Président du conseil

dent du conseil

RAPPORT DU PRÉSIDENT



La Société de gestion des déchets nucléaires a mené son étude et élaboré ses recommandations selon les principes du développement durable. Nous nous engageons à gérer le combustible nucléaire irradié d'une manière qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable. Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un engagement à long terme qui nécessitera un investissement de ressources financières et humaines pour bien des années encore.

Une bonne partie des efforts déployés en 2006 était orientée vers la transformation de la SGDN en une organisation viable possédant tout l'éventail des capacités requises pour assumer ses nouvelles obligations. La compétence du personnel en matière de recherche sociale et éthique a été renforcée afin de mieux engager les diverses collectivités approchées; afin de soutenir de manière efficace les décideurs; nos ressources humaines techniques et scientifiques se sont accrues par l'addition de plus de dix professionnels au programme de recherche sur les derniers aspects scientifiques, techniques, financiers et environnementaux des technologies liées à la gestion des déchets nucléaires; nous avons également institué un programme de stages afin d'attirer la crème de la jeune génération vers notre organisation.

Rapport du

RAPPORT DU PRÉSIDENT

De plus, nous profitons des connaissances et de l'expérience de spécialistes provenant de 11 universités canadiennes. Nous participons aussi à des programmes internationaux de recherche sur la gestion sécuritaire du combustible irradié, et nous collaborons avec des organisations similaires à la nôtre dans plusieurs pays, tels que la Suède, la Finlande et la Suisse. Nous tirons aussi profit d'associations avec des organisations internationales telles que l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'augmentation de nos capacités et le soutien à la recherche exigent des ressources financières. Je suis heureux d'annoncer que notre allocation budgétaire est passée de 4,2 millions de dollars, en 2006, à 15,7 millions de dollars en 2007, et que des ententes conclues permettront d'autres augmentations budgétaires dans les années à venir.

Notre volonté d'apprendre des peuples autochtones demeure un engagement. Un fait à signaler en 2006 fut notre reconvocation du Forum des Aînés au mois d'octobre. Exprimant leur désir de mettre à profit les résultats de dialogues antérieurs, des participants ont proposé la formation d'un Groupe de travail autochtone. Avec le soutien du Comité consultatif et du Conseil d'administration de la SGDN, et dans le but d'établir des relations saines et respectueuses, le groupe – composé d'aînés et de jeunes – fut réuni pour travailler, en collaboration avec la SGDN, à relever le défi de continuer à cultiver une compréhension mutuelle entre les Peuples autochtones et la SGDN. Nos sommes honorés et heureux des occasions qui se présentent à nous grâce à ce développement important.

Alors que la SGDN se prépare à la prochaine phase de ses travaux, nous demeurons engagés à inclure la participation des citoyens et l'apport de la fine pointe de la science. Nous, et les personnes avec qui nous collaborerons, nous devons à nous-mêmes et aux générations futures qui seront touchées par nos décisions, d'adhérer aux normes sociales, éthiques et techniques les plus élevées. Les relations que nous nouerons et que nous entretiendrons, le lien de confiance que nous établirons, et la compétence que nous démontrerons au fur et à mesure que nous avancerons avec prudence et en concertation, détermineront le niveau de succès qu'atteindra la stratégie canadienne de gestion à long terme des résidus nucléaires. C'est avec un esprit positif que nous attendons la décision du gouvernement et le renouvellement de notre mandat.

K. E. Nash

Ken Nash
Président

président

REGARD VERS L'AVENIR

Revue de l'an

née

REVUE DE L'ANNÉE

L'année 2006 a marqué pour la SGDN le début de la transformation d'une équipe chargée d'une étude à une agence de mise en œuvre. Alors que le gouvernement du Canada examine notre *Rapport d'étude finale*, *Choisir une voie pour l'avenir*, nous concentrons nos efforts sur les activités préparatoires qui seront requises peu importe la solution ultimement choisie pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Dans ce but, nous avons entrepris de planifier quelques-unes des activités qui devront être menées en premier. En plus d'assurer la conformité de la société à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*), nous nous sommes efforcés, tout au long de l'année, d'entretenir et d'alimenter les relations précieuses nouées pendant la période d'étude, en même temps que de mener les recherches et analyses préliminaires nécessaires à la phase suivante de nos travaux.

Préparation d'une nouvelle phase de dialogue et de collaboration

La SGDN a pris l'engagement d'établir et d'entretenir des relations fondées sur la confiance et le respect mutuels. Dès le départ, notre dialogue sur un ton de collaboration, entrepris avec des individus, institutions, organisations et collectivités, a été récompensé par une abondance de suggestions constructives et de renseignements. Préserver ces relations vitales tout en en développant de nouvelles sera essentiel à l'esprit de collaboration que nous souhaitons favoriser. Bien que l'étude soit terminée et que la phase suivante de participation et de dialogue n'ait pas encore débuté, il sera vital pour notre travail de transition de maintenir ces liens créés lors des trois années d'étude.

L'année 2006 nous a permis d'examiner et de réfléchir aux processus d'engagement employés lors de la phase d'étude, relevant ceux qui avaient le mieux favorisé la participation de tous au processus de dialogue et la manière dont ils pourraient être utilisés ou améliorés en vue de futures activités d'échange avec le public. En compagnie de notre Comité consultatif, nous avons médité sur les principes qui nous ont guidés lors de l'étude et nous avons examiné nos réussites, de même que les leçons retenues et les occasions qu'elles offrent pour l'amélioration. Ces leçons tirées de nos processus d'engagement nous ont guidés et nous ont permis d'identifier les domaines à améliorer en prévision de la prochaine phase de notre mandat.

REVUE DE L'ANNÉE

Maintenant que notre rôle se transforme et que nous devons mettre en application la méthode choisie par le gouvernement, nous devrons préserver les liens de communication avec les Canadiens, tout en déployant des efforts pour enrichir et développer le processus d'échange et la façon de l'appliquer. En 2006, nous avons discuté des moyens que peut prendre la SGDN pour mettre à profit et adapter la démarche ouverte et inclusive que nous avons établie lors de la période d'étude. Nous avons commencé à répertorier les communautés d'intérêts qui pourraient nous aider à concevoir de nouveaux types d'interaction et à élargir notre capacité de travailler en collaboration avec les autres.

Leçons tirées de l'expérience vécue ailleurs

Au cours de la période d'étude, la SGDN a toujours cherché à dialoguer sincèrement avec la population. Notre *Rapport d'étude final*, *Choisir une voie pour l'avenir*, fut le fruit d'une écoute attentive des spécialistes et de Canadiens ordinaires, et de ce que nous avons pu apprendre des multiples points de vue qu'ils ont exprimés. Le même type d'apprentissage continu et de collaboration sera essentiel à toutes les étapes de la mise en application de la méthode choisie pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Tirer profit d'autres projets

Lorsque la SGDN a entrepris son étude en 2002, nous avons lancé une série de dialogues informels portant sur les attentes. Nous voulions mieux comprendre les points de vue et les besoins des Canadiens sur la question du combustible nucléaire dans notre transition vers la prochaine phase de notre mandat. Nous voulons nous préparer à échanger avec les citoyens sur la question de la mise en œuvre. Une des tâches sera de collaborer à mettre au point un processus de sélection d'un site.

En 2006, nous avons commencé à concevoir la façon dont le processus adaptatif et concerté de sélection d'un site pourrait se conformer aux engagements contractés au cours de notre étude. Pour en savoir davantage, nous avons engagé des discussions préliminaires avec des experts qui avaient de l'expérience en matière de processus complexes de sélection de sites. Nous avons également examiné une sélection d'études de cas, de provenance canadienne et internationale, concernant la sélection de sites, pour tirer des leçons et les appliquer à l'élaboration d'un processus approprié de sélection d'un site suite à la décision du gouvernement. Ces premières données sur les pratiques exemplaires en matière d'engagement public, participation de la population locale et processus décisionnels concertés formeront une base d'informations qui nous servira au moment d'engager les autres parties prenantes dans l'élaboration d'un processus de sélection d'un site.

REVUE DE L'ANNÉE

Explorer les méthodes novatrices de gestion des terres

Les identités et cultures des Peuples autochtones sont étroitement liées à la terre où ils vivent et aux ressources naturelles dont ils dépendent. Au cours des dernières décennies, un éventail de moyens novateurs a été utilisé au Canada pour répondre aux préoccupations des Peuples autochtones concernant le développement des ressources. L'exploitation minière, la construction de pipelines, les projets gazeux et pétroliers et les installations hydroélectriques sont quelques-uns des problèmes qui ont été traités. Une abondance de connaissances a été amassée concernant les succès et les échecs de ces mécanismes. Pendant ce temps, les Autochtones ont commencé à participer à la gouvernance. Cette évolution a modifié les attentes des Peuples autochtones.

Afin de commencer à tirer profit de ces connaissances, une table de concertation, "Méthodes de gestion novatrices des ressources naturelles" fut convoquée à Winnipeg en juin. Vingt-cinq participants autochtones et non autochtones ont exploré des méthodes novatrices de gestion des ressources naturelles pouvant mener à trouver des manières créatives d'inclure les collectivités autochtones dans le processus de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada. Apportant leurs différents points de vue à la discussion, les participants ont identifié un certain nombre de "conditions du succès" tirées de l'élaboration et de la mise en application des ententes novatrices en matière de gestion des ressources naturelles conclues avec les Peuples autochtones. Ces conditions exigeaient, entre autres, que la collectivité soit pleinement engagée et que tous soient bien informés avant qu'une décision soit prise; que le projet vise un résultat final clairement exprimé, avec un plan d'exécution accepté par tous les paliers de gouvernement; et que les communications entre toutes les parties soient ouvertes, puisque c'est là la clé de l'édification de rapports durables. Le rapport complet est disponible à l'adresse : **www.sgdn.ca/tablesdeconcertation**.

Communication bidirectionnelle avec les Peuples autochtones

Une autre avenue explorée en 2006 fut la promotion de liens de communication bidirectionnels entre la SGDN et les Peuples autochtones. Pendant deux journées au mois de mai, la SGDN et dix-huit personnes, autochtones et non autochtones, se sont réunies pour améliorer notre compréhension des façons de développer, entretenir et continuellement améliorer une capacité de communication bidirectionnelle avec les collectivités autochtones, jeunes et aînés. Nous avons appris qu'un courant de communication bidirectionnel, respectueux et culturellement approprié, de même que la possibilité pour tous d'émettre des suggestions, seraient essentiels.

Les formes conventionnelles actuelles de partage de l'information, telles que les rapports écrits, l'utilisation de l'Internet, les brochures et les vidéos, sont quelques-unes des méthodes disponibles. Cependant, une véritable communication ira au-delà de la simple transmission d'information et reflétera et mettra en évidence le processus par lequel les échanges pourront se prolonger tout au long de la mise en œuvre de la solution de gestion. La table de concertation "Développer un dialogue efficace entre les collectivités autochtones du Canada et la

SGDN" a permis d'identifier neuf principes nécessaires à une communication efficace. Ces principes comprennent la nécessité de bien connaître ceux avec lesquels la SGDN travaille et de les respecter, de reconnaître que chaque communauté est différente, d'agir avec intégrité, en conformité avec les sept préceptes d'un grand-père, soit le respect, l'amour, le courage, la bravoure, la sagesse, l'honnêteté (la vérité) et l'humilité. Onze recommandations spécifiques ont été formulées et on peut en prendre connaissance en consultant le rapport sur la table de concertation à l'adresse **www.sgdn.ca/tablesdeconcertation**.

Écouter la sagesse des aînés

Mettant à profit le travail effectué lors de notre étude, la SGDN a convoqué de nouveau pour deux journées le Forum des Aînés en octobre 2006. Les aînés, de provenances diverses au pays, ont été invités de nouveau à s'adjoindre le soutien d'un jeune Autochtone. Au total, 33 individus ont participé, incluant 18 aînés et 15 jeunes. Un événement marquant de ce second Forum des Aînés fut une visite des installations de gestion des déchets nucléaires à Pickering.

Les participants au Forum étaient enthousiastes à l'idée d'aller de l'avant et de mettre à profit les résultats des précédentes discussions avec la SGDN. Plusieurs thèmes ont été soulevés. L'importance d'un engagement sincère de la part de la SGDN fut soulignée; des membres du groupe ont réaffirmé que les Peuples autochtones doivent pouvoir décider de la manière dont ils entendent participer. Des participants ont discuté de l'importance de l'éducation culturelle, demandant que la SGDN investisse le temps et les énergies requis pour comprendre les cultures autochtones et les droits spécifiques des Peuples autochtones. Des recommandations ont également été faites concernant le respect des besoins des Peuples autochtones par la SGDN. La protection de l'environnement se retrouvait au premier rang des préoccupations des participants. Les aînés ont évoqué l'importance de cette responsabilité d'intendance, aujourd'hui et dans le futur.

Un résultat intéressant du Forum fut la formation d'un "Groupe de travail autochtone" composé d'aînés et de jeunes, appelé à résoudre des problèmes et à promouvoir une bonne compréhension entre les Peuples autochtones et la SGDN. Le groupe de travail s'est réuni au début de 2007 pour rédiger un énoncé de mission, des principes et des objectifs et pour commencer d'élaborer en compagnie de la SGDN une planification des travaux pour l'année.

Un rapport complet de ce Forum est disponible à l'adresse Internet : **www.sgdn.ca/forum2**.

Poursuite de nos efforts d'ouverture et de communication

La SGDN n'a pas lancé de dialogues formels en 2006. Nous avons plutôt cherché à garder nos voies de communication ouvertes par l'entremise de notre site Web et en répondant aux demandes de renseignements et aux invitations. En tenant les personnes concernées au courant de nos travaux, nous nous assurons qu'elles seront pleinement préparées à participer à la mise en œuvre. Lorsque nous les écoutons, il est plus facile pour nous de comprendre leurs préoccupations, leurs questions et les autres problèmes qui pourraient affecter la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

REVUE DE L'ANNÉE

Le besoin de partager continuellement nos connaissances reflète ce qui a été exprimé pendant la période d'étude et prépare tous les intervenants en vue d'échanges fructueux à venir. En 2006, nous avons eu le plaisir de discuter avec de nouvelles organisations et d'être invités à poursuivre nos discussions avec plusieurs de celles qui avaient contribué à notre phase d'étude.

Répondre aux invitations

En février, nous avons participé en tant qu'observateurs à un atelier communautaire tenu par les membres de la Nation métisse Sakitawak dans le cadre de sa stratégie pour le mieux-être de la communauté. Cette collectivité du nord de la Saskatchewan a mis au point une méthode novatrice de se développer en harmonie avec les objectifs et les aspirations de son peuple. Appelé la "Charrette métisse de Sakitawak", le mieux-être de la communauté est assuré selon une perspective intégrée rassemblant les questions d'intérêt tels que la santé et à la stabilité sociale; l'économie et l'emploi ; l'éducation; les travaux publics et les infrastructures; l'environnement et l'accès à la terre; la culture métisse, le savoir traditionnel autochtone et la langue michif; et les services communautaires. Elle repose sur le désir de développer à l'intérieur de la communauté la capacité de réagir et d'agir face aux enjeux qui la confrontent.

La 13ème Annual Youth Outdoor Wellness Conference (Conférence annuelle sur la pratique du plein air chez les jeunes), réunissant des jeunes Autochtones du Nord de la Saskatchewan, s'est tenue au mois d'août, près de Beauval en Saskatchewan. Plus de 230 jeunes y ont participé. Le thème, "Apprendre de notre passé; planifier notre avenir", mettait l'accent sur l'importance de l'interaction entre les jeunes Autochtones et leurs aînés. La SGDN fut invitée à y discuter de la Gestion adaptative progressive et à y entendre les points de vue des participants concernant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

En août, la SGDN s'est rendue à la réunion annuelle de l'Athabasca Economic Development & Training Corporation (AEDTC) à Uranium City, en Saskatchewan. Le but de cette invitation était de permettre à l'AEDTC de prendre connaissance de la recommandation de la SGDN et de l'approfondir à travers des discussions concernant la planification de l'avenir de ses collectivités.

Nous avons répondu au cours de l'année à plusieurs invitations à des rencontres et séances d'information de la part de plusieurs groupes, y compris des institutions académiques où des jeunes organisaient des discussions au sujet de notre étude et de notre recommandation. Parmi ces événements figuraient une conférence sur la gestion des déchets nucléaires organisée pour les étudiants en génie mécanique à l'Université Carleton, une conférence semblable pour une classe en ingénierie nucléaire à l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario et une participation à un séminaire sur la communication des risques reliés au nucléaire à l'Université Victoria de l'Université de Toronto.

D'autres groupes ont invité la SGDN à faire des présentations, du Club Rotary d'Ottawa Ouest jusqu'à l'Association ontarienne pour l'évaluation d'impacts en passant par le

Manitoba Institute of Management (Institut manitobain de gestion). Nous avons également accepté une invitation à rencontrer les participants aux festivités du Fishermen's Day à Dipper Harbour, Nouveau-Brunswick, où nous avons répondu aux questions et distribué des bulletins d'information et autres documents traitant de notre étude et de notre rapport.

Tenir les gens informés

La SGDN a poursuivi ses rencontres avec le Canadian Association of Nuclear Host Communities (CANHC) (Association canadienne des collectivités d'accueil de sites nucléaires) pour informer les dirigeants politiques des localités où sont situées des installations nucléaires et pour entendre leurs commentaires. Le CANHC est un forum regroupant dix collectivités réparties au Manitoba, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick ayant des installations nucléaires à l'intérieur ou à proximité. Un point culminant des rencontres avec cet organisme fut une discussion détaillée, en janvier, de l'examen indépendant par les pairs de l'étude finale et de la recommandation de la SGDN réalisé par la CANHC.

Tout au long de l'année, nous avons travaillé à informer les organisations qui représentent les diverses facettes de l'industrie nucléaire canadienne de l'avancement de nos travaux. Comme pour les années précédentes, plusieurs membres du personnel se sont rendus au séminaire de l'Association nucléaire canadienne. M. Nash, alors président du Conseil, y fit un exposé sur les éléments d'une stratégie exhaustive de gestion des déchets nucléaires. Des présentations ont également été faites par la SGDN lors de conférences

Traductions autochtones

Un projet notable en 2006 a été réalisé par l'équipe du site Web qui a complété la traduction du résumé de *Choisir une voie pour l'avenir* en neuf différentes langues autochtones. Cinq traducteurs y ont travaillé. Il est intéressant de souligner que, pour la première fois, un certain nombre de concepts nucléaires pourront maintenant être communiqués en plusieurs langues autochtones. Au cours de l'étude de la SGDN, plus de 2500 Autochtones ont participé aux dialogues sur la gestion future du combustible nucléaire irradié au Canada. Des résumés du *Rapport d'étude final* sont maintenant disponibles en : cri, ojicri, cri-swampy, cri des Woodlands, ojibway, inuktitut, passamaquoddy-maliseet, déné et micmac. Les traductions sont disponibles à l'adresse électronique : **www.sgdn.ca/rapportetude**

organisées par l'Association canadienne de radioprotection, Women in Nuclear (Les femmes dans le nucléaire), et le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire. Nous avons également participé à un forum publique d'une durée de trois jours, "Exploring Saskatchewan's Nuclear Future" (Examiner l'avenir du nucléaire en Saskatchewan), à Regina.

Notre site Web **www.sgdn.ca** demeure une voie privilégiée de communication avec le public. Plus de 100 000 visites ont été enregistrées au cours de l'année. Ce site a été légèrement modifié afin de souligner la distinction entre les activités de la première phase et les travaux en cours de préparation de la seconde. La faible quantité d'informations nouvelles correspondait à une organisation en transition, mais nous avons continué d'y afficher des communiqués de presse, des bulletins d'information, des discours, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et du Comité consultatif, de même que des rapports issus des tables de concertation et des forums. Plusieurs présentations reçues suite à la publication de notre *Rapport d'étude final* ont également été affichées.

Plus de 125 requêtes nous ont été adressées via le site Web. De semblables requêtes nous sont aussi parvenues par téléphone et courriel. Plusieurs de nos correspondants désiraient seulement recevoir des exemplaires de notre documentation, en particulier la version imprimée de *Choisir une voie pour l'avenir*. D'autres souhaitaient avoir des réponses détaillées à des questions spécifiques au sujet de l'étude et de la recommandation.

Poursuite de notre apprentissage technique

En 2006, les recherches techniques de la SGDN ont principalement porté sur l'évaluation des connaissances actuelles de la faisabilité technique et de la sûreté de l'utilisation de la roche sédimentaire comme formation rocheuse hôte pour un dépôt en profondeur. Les analyses comprenaient des rencontres et des discussions avec des spécialistes en géotechnique et évaluation de risques du Programme technique canadien et avec des spécialistes provenant d'autres organisations nationales de gestion des déchets nucléaires.

Des travaux effectués dans plusieurs pays tendent à démontrer que la roche sédimentaire est une formation rocheuse potentiellement propice à un dépôt de déchets radioactifs. La Suisse et la France sont parmi les pays qui concentrent leurs efforts de recherche sur les formations sédimentaires. Il semble que les données seraient nettement prometteuses en ce qui concerne la sûreté de la roche sédimentaire.

Un des domaines de recherche que les Canadiens nous ont pressé d'approfondir est celui de la réutilisation potentielle du combustible irradié et des possibilités de réduction des risques posés par ces déchets. Afin de demeurer à la fine pointe des connaissances en ce domaine, nous avons assisté à une conférence technique offerte par l'Agence pour l'énergie nucléaire à Nîmes, en France, où des échanges d'information ont eu lieu au sujet des connaissances actuelles sur le retraitement, la séparation et la transmutation. Les recherches internationales tendent à démontrer que le retraitement ne résout pas le problème de la gestion à long terme des déchets hautement radioactifs.

REVUE DE L'ANNÉE

La SGDN a profité des occasions d'en apprendre plus, à la conférence internationale sur la gestion des déchets nucléaires hautement radioactifs de 2006, à Las Vegas, où étaient discutés les aspects scientifiques, techniques, sociaux et réglementaires dans le contexte de la fin du cycle du combustible nucléaire. Des membres du personnel ont également présenté des documents décrivant les aspects techniques de la Gestion progressive adaptative, de même que le processus d'étude et la recommandation de la SGDN.

À la demande du Ministère des Affaires étrangères du Canada, un membre du personnel de la SGDN s'est joint à la délégation canadienne pour se rendre à un atelier bilatéral sur le combustible irradié et les technologies de gestion des déchets nucléaires à l'Institut Kurchatov de Moscou. L'événement était commandité par le Ministère des Affaires étrangères et du commerce international et le Centre international pour la science et la technologie. L'atelier a permis d'identifier plusieurs domaines d'intérêt communs offrant des possibilités de collaboration.

Assurer la capacité financière à long terme

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*), la SGDN a l'importante responsabilité de soumettre une formule de financement dans son premier rapport annuel suivant la décision du gouvernement concernant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La formule doit recevoir l'approbation du ministre des Ressources naturelles du Canada.

En 2006, conformément aux intentions exprimées dans notre *Rapport d'étude finale*, nous avons établi les principes qui guideront notre proposition de formule de financement. Nous commençons par citer les objectifs fondamentaux élaborés en collaboration avec les Canadiens lors du processus d'étude : "l'équité," "la viabilité économique" et "l'adaptabilité". Nous nous sommes également inspirés de la Politique d'application de la réglementation P-290 de la CCSN *Gestion des déchets radioactifs* (2004), qui traite de l'élaboration des mesures requises pour empêcher que les déchets radioactifs exposent les générations présentes et futures à des risques inacceptables. De plus, nous avons étudié les politiques de financement, les principes, les objectifs et les expériences énoncés par l'Agence pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique, de même que par d'autres organisations nationales de gestion des déchets radioactifs. Les principes et questions éthiques qui concernent le financement de la gestion à long terme des déchets radioactifs comprennent le principe du "pollueur payeur", l'équité intergénérationnelle, les dangers, l'incertitude et les échéanciers prolongés de mise en œuvre.

REVUE DE L'ANNÉE

Obligations dictées par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (2002) énonce certaines obligations que la SGDN doit remplir concernant une proposition de financement pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. L'article 16(2) de la *LDCN* dispose que chaque rapport annuel postérieur à la décision du gouverneur en conseil doit inclure :

(a) la forme et le montant des garanties financières fournies, durant l'exercice, par les sociétés d'énergie nucléaire et Énergie atomique du Canada aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et se rapportant à la mise en œuvre de la solution que le gouverneur en conseil aura choisie conformément à l'article 15 ou approuvé conformément au paragraphe 20(5);

(b) le coût total estimatif révisé de la gestion des déchets nucléaires;

(c) les prévisions budgétaires pour l'exercice suivant;

(d) la formule de calcul du financement que propose la société de gestion pour l'exercice suivant, hypothèses et motifs à l'appui;

(e) la quote-part à verser par chacune des sociétés d'énergie nucléaire et Énergie atomique du Canada limitée que propose la société de gestion pour l'exercice suivant, avec motifs à l'appui.

REVUE DE L'ANNÉE

La SGDN continue de s'attaquer à la question de la sécurité financière et a préparé une mise à jour préliminaire de l'estimation de sa responsabilité concernant le combustible irradié et des contributions correspondantes aux fonds en fiducie et aux fonds distincts qui seront requis pour financer la gestion à long terme du combustible. En date du 30 juin 2006, l'inventaire du combustible nucléaire irradié produit par les réacteurs nucléaires au Canada s'élevait à environ 1,88 million de grappes de combustible. La responsabilité engagée liée à cet inventaire de combustible irradié s'élevait à environ 1,3 milliard (dollars du 1 janvier 2007) pour l'entreposage provisoire et la récupération sur les sites des installations nucléaires, opérations financées par chacun des propriétaires de déchets sur une base continue, et à approximativement 4,4 milliards (dollars du 1 janvier 2007) pour le développement, la construction et l'exploitation d'une installation centrale pour la gestion à long terme, opérations financées par la SGDN à même les fonds distincts et les fonds en fiducie. Au 31 décembre 2006, la valeur totale des fonds distincts et des fonds en fiducie des propriétaires de déchets était de 3,3 milliards.

Dans la période suivant la décision du gouvernement, et en collaboration avec ses entreprises membres, la SGDN est prête à finaliser sa proposition de formule de financement. La confirmation des contributions financières des propriétaires de déchets de combustible nucléaire, ainsi que du moment où elles seront faites, est essentielle, afin d'apporter certitude et caution financière à long terme à la mise en œuvre de la méthode de gestion et à la conduite des opérations.

Préparation d'un nouveau mandat

La SGDN aura bientôt complété la transition entre un organisme d'étude et une agence de mise en œuvre. Nous aurons la responsabilité de la gestion et de la coordination de tous les aspects de la méthode de gestion choisie.

Depuis la fondation de la SGDN en 2002, nous avons toujours cherché à comprendre et à répondre aux attentes des Canadiens concernant la façon de procéder à la mise en œuvre d'une méthode de gestion à long terme. On nous a dit que la manière de réaliser la mise en œuvre était tout aussi importante pour son acceptation que la technologie utilisée, et nous avons reçu des indications bien précises sur les exigences d'un plan de mise en œuvre approprié. En 2006, mettant à profit les apprentissages antérieurs, nous avons lancé un projet d'étude qualitative d'opinion publique afin de mieux connaître les attentes des Canadiens face à l'organisme de mise en œuvre que sera la SGDN. Au cours de cette étude, nous avons recueilli une quantité de points de vue exprimés par des citoyens d'horizons divers par l'entremise de groupes de discussion réunis dans différentes villes : Kingston, Sault Ste-Marie, Toronto et Scarborough, en Ontario, Regina, en Saskatchewan, Montréal, au Québec et Saint John, au Nouveau-Brunswick. Un total de 134 personnes, réparties en deux groupes par localité, y ont participé.

REVUE DE L'ANNÉE

Attentes concernant la mise en œuvre

Les participants à nos groupes de discussion s'attendent à ce que la SGDN soit une société visible, puisqu'elle doit s'attaquer à des problèmes d'ordre public. Plusieurs ont dit qu'ils souhaiteraient qu'il existe un groupe multidisciplinaire, formé de personnes de confiance, qui pourrait apporter un point de vue équilibré sur les actions entreprises par la Société. Les participants ont fortement suggéré que la SGDN offre des activités d'éducation populaire afin que les Canadiens puissent en apprendre davantage sur cette problématique. Les participants étaient également d'accord dans l'ensemble, pour que la SGDN soit perçue ou reconnue comme une organisation objective qui a la responsabilité d'informer les Canadiens sur le processus de mise en œuvre et sur le combustible nucléaire irradié.

Ils ont aussi discuté de recherche et développement. Ils s'attendent à ce que la SGDN continue d'élargir sa base de connaissances et qu'elle en tienne compte dans ses décisions. Ils tenaient aussi à ce que le public soit informé des innovations les plus récentes en la matière.

La vérification par une tierce partie fut discutée dans le but d'apporter une confiance et une crédibilité additionnelles. Certains participants ont dit qu'ils auraient d'emblée plus confiance en la SGDN si elle avait l'appui d'autres organisations ou d'experts reconnus. D'autres voulaient avoir l'assurance que les travaux de pays étrangers seraient pris en considération. Ils étaient tous d'opinion qu'une condition essentielle à la confiance que pourraient accorder les Canadiens à la SGDN serait qu'ils soient convaincus que les meilleures connaissances et compétences seront mises à profit et que les actions de la Société seraient évaluées selon des critères établis par un organisme indépendant.

Les participants ont unanimement réclamé des rapports faciles d'accès, rédigés dans un langage simple et exempts de complexités techniques.

REVUE DE L'ANNÉE

Supervision et imputabilité

Les efforts déployés par les exploitants (Énergie nucléaire N.-B., Hydro-Québec et Ontario Power Generation Inc.) au cours de l'année 2006 démontrent l'engagement ferme de ses membres fondateurs à faire en sorte que la SGDN entreprenne son nouveau mandat sur des bases solides. Les membres s'engagent à assurer une gouvernance judicieuse et une certitude quant au partage des responsabilités financières tout au long de la mise en œuvre de la méthode choisie par le Canada pour gérer son combustible nucléaire irradié.

Élargir le Conseil d'administration

En prévision de la nouvelle phase des travaux de la Société, les entreprises fondatrices de la SGDN se sont penchées sur la gouvernance future, y compris la composition du Conseil d'administration. Lors des activités d'échange public pendant la phase d'étude, des préoccupations ont été exprimées concernant les limitations d'un Conseil d'administration uniquement composé de propriétaires de déchets nucléaires. Plusieurs personnes ont réclamé un élargissement de la composition du Conseil afin d'accroître l'éventail des points de vue donnés. Les membres fondateurs prennent cette préoccupation au sérieux et ont cherché à y répondre. Par conséquent, en 2006, le Conseil d'administration de la SGDN a procédé à une recherche qui pourraient amener une diversité d'expérience, de compétence et de points de vue au Conseil. Une envergure additionnelle est venue lorsqu'on a identifié et nommé un troisième membre pour remplacer un membre qui quittait le Conseil. Le résultat de cette démarche fut la nomination de Ron Jamieson, Deborah Poff et C. Ian Ross en mars 2007. L'ajout de ces membres, qui élargissent le bassin d'expérience au sein du Conseil, représente un pas important vers le renforcement du Conseil, le développement de la confiance et de la crédibilité, et l'addition des compétences et de l'expertise qui seront exigées des membres au moment où la mission et l'environnement de travail de la Société amorce sa mutation.

Fournir des avis indépendants

Dans ses commentaires au sujet de l'étude de la SGDN, le Comité consultatif a recommandé qu'un examen de son rôle futur et de sa composition soit effectué afin d'assurer que l'éventail des connaissances, de l'expertise et des points de vue nécessaire à une agence de mise en œuvre soit disponible. Le Conseil d'administration a entamé des discussions avec le Comité consultatif à ce sujet en 2006, et va poursuivre ce travail en 2007.

Partage des coûts et prise de décisions

Les entreprises membres fournissent le financement opérationnel à la SGDN. Lorsque la Société débutera son mandat de mise en œuvre, de nouveaux arrangements seront requis en ce qui concerne le partage des coûts et le processus décisionnel. Ayant prévu ce besoin, les membres ont investi des efforts importants en 2006 pour élaborer un nouveau règlement administratif et une nouvelle entente d'affiliation. Ceux-ci sont actuellement prêts à être ratifiés.

REVUE DE L'ANNÉE

Développement de nos relations internationales

La SGDN entretient des relations étroites avec la communauté internationale de gestion des déchets nucléaires et elle observe attentivement les progrès réalisés à l'étranger, et inversement. Lorsqu'elle a été publiée au mois de novembre 2005, notre recommandation au sujet de la Gestion adaptative progressive fut bien reçue à l'étranger. La SGDN a mérité des éloges pour son processus novateur d'échange et pour avoir établi de nouvelles normes quant à l'exploration des enjeux sociaux et éthiques, tout en tenant compte des meilleures données techniques disponibles.

La SGDN a énormément à bénéficier de son engagement à l'égard des échanges internationaux en matière de connaissances et d'expérience. Ces échanges se font en partie par le moyen de réseaux de recherche et de partenariats formels. De plus, dans le cadre de son engagement à assurer un mandat de surveillance de la recherche effectuée à l'étranger, la SGDN continue en 2006 à prendre part à des ateliers, conférences et symposiums internationaux.

Compte rendu de nos progrès sur le plan international

Signataire de la *Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs,* le Canada a l'obligation d'atteindre et de maintenir en continuité un niveau élevé de sécurité dans la gestion du combustible irradié et des autres déchets radioactifs. Lorsque la Convention commune a convoqué sa seconde séance d'étude en mai 2006, la SGDN s'est jointe à la délégation canadienne dirigée par Commission canadienne de sûreté nucléaire. La réunion a permis à la délégation canadienne de se comparer à ses pairs sur le plan international et de profiter de précieux échanges dans les domaines de la recherche et de l'expérience. La SGDN a donné un compte rendu de sa recommandation pour faire état des progrès réalisés au Canada relativement à ses engagements envers les termes de la Convention pour la gestion à long terme du combustible irradié. Par ce processus d'examen par des pairs, les participants ont pu observer que le Canada et certains autres signataires respectaient leur engagement à améliorer les politiques et les pratiques de leurs stratégies nationales respectives. La communauté internationale suivra de près nos progrès alors que la SGDN mettra à exécution la méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié choisie par le Canada.

REVUE DE L'ANNÉE

La sûreté nucléaire en premier

Les objectifs de la *Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs* sont :

(i) Atteindre et maintenir un niveau élevé de sûreté nucléaire dans le monde par le renforcement des mesures nationales et de la coopération internationale et, au besoin, la coopération technique en matière de sûreté;

(ii) établir et maintenir dans les installations nucléaires des moyens de défense efficaces contre les risques radiologiques afin de protéger les personnes, la société et l'environnement des effets néfastes des rayonnements ionisants provenant de ces installations; et

(iii) prévenir les accidents et leurs conséquences radiologiques et, le cas échéant, atténuer ces conséquences à quelque étape de la gestion du combustible ou des déchets radioactifs qu'elles surviennent.

Échanger avec les autres pays

Tout au long de l'année, la SGDN a cherché à tirer profit de l'expérience des autres et à contribuer au dialogue sur les pratiques exemplaires dans les processus d'engagement et de sélection d'un site en participant à diverses réunions et conférences internationales et en y faisant des présentations.

La SGDN participe à l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'organisation offre un forum où prennent part 28 pays, dont le Canada, et qui permet l'échange d'information et d'expérience et fait la promotion de la coopération. La participation de la SGDN en 2006 comprenait une présentation formelle de notre programme de dialogue avec le public, qui s'est échelonné sur trois années, au cours desquelles étaient discutées les possibles méthodes de gestion du combustible nucléaire irradié. Nous avons également continué à participer aux rencontres du Forum sur la confiance des parties prenantes de l'AEN.

Au début de l'année, le président de la SGDN, Ken Nash, fut choisi pour présider l'EDRAM, un organisme international voué à la sûreté environnementale de la gestion des matériaux radioactifs. Son mandat s'étendra jusqu'en 2008. L'EDRAM regroupe 11 organisations provenant du Royaume-Uni, de la Suède, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Suisse, de la France, de la Belgique, des États-Unis, du Canada, de l'Espagne et du Japon. Les membres se réunissent pour discuter et se renseigner sur les progrès réalisés dans leurs divers programmes de gestion

REVUE DE L'ANNÉE

des déchets radioactifs, de même que sur les défis rencontrés. Ils souscrivent à l'idée que le fardeau et les responsabilités liés à la prise en charge des déchets radioactifs ne devraient pas être légués aux générations futures. Ils croient que la gestion des déchets radioactifs est une problématique sociale et technique, et que les parties prenantes doivent faire preuve de souplesse, d'ouverture et d'un sens éthique en matière de prise de décision relative à la gestion des déchets nucléaires.

Une préoccupation d'ordre internationale concerne la pénurie attendue de travailleurs qualifiés dans l'industrie nucléaire. Ce thème fut abordé lors d'une rencontre Royaume-Uni-Canada organisée par le Haut commissariat du Royaume-Uni établi à Ottawa. La rencontre a eu lieu à Toronto, en mars 2006. La SGDN s'y est jointe, ainsi que des représentants du gouvernement, de l'industrie et du monde universitaire, afin d'explorer des avenues de collaboration entre le Royaume-Uni et le Canada dans la formation d'une relève spécialisée dans le nucléaire.

Aussi en mars, Elizabeth Dowdeswell, qui était présidente à ce moment, a abordé le thème "Un contrat entre la science et la société" à une conférence sur la gestion des déchets radioactifs à Londres, en Angleterre. Elle a également offert une présentation à titre d'experte à l'European Nuclear Assembly à Bruxelles.

Les questions sociales étaient le sujet de discussions au symposium bisannuel VALues in Decisions On Risk (VALDOR) en Suède, où nous avons discuté de l'étude de la SGDN et du processus d'élaboration en collaboration. Le personnel a également participé à la conférence annuelle de l'association internationale pour l'évaluation des impacts en Norvège, où une part importante des discussions traitait de la participation des Peuples autochtones et de l'intégration de leurs connaissances locales dans les processus d'évaluation d'impacts.

Une autre occasion d'échange d'information a eu lieu en Australie, à la Pacific Basin Nuclear Conference, où le personnel de la SGDN a exposé aux délégués notre recommandation, et où M. Derek Lister, un membre du Comité consultatif, a fait une présentation sur le processus d'étude et la recommandation de la SGDN.

REVUE DE L'ANNÉE

Progrès internationaux

Plusieurs pays ont annoncé leurs décisions en 2006 concernant la gestion à long terme de leur combustible nucléaire irradié et de leurs déchets hautement radioactifs. Le Royaume-Uni et la France ont tous les deux adopté une méthode progressive et coopérative.

En juin 2006, le gouvernement français a approuvé une stratégie progressive de gestion des déchets nucléaires après 15 années de recherche sur la séparation et la transmutation, l'évacuation géologique en profondeur, permanente ou avec option de récupération, et le reconditionnement de même que les techniques de stockage à long terme en surface. La loi française de programme relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs prévoit l'instruction de la demande d'autorisation de stockage réversible en couche géologique profonde en 2015 et la mise en exploitation du centre de stockage en 2025.

En juillet 2006, le Comité sur la gestion des déchets radioactifs (CoRWM) au Royaume-Uni a proposé une stratégie souple capable d'incorporer de nouvelles avancées technologiques et de s'adapter aux circonstances changeantes futures. En octobre, répondant aux recommandations, le gouvernement a conclu qu'elles offraient les fondements nécessaires pour aller de l'avant avec clarté et consensus. La responsabilité de la mise en œuvre de la méthode a été confiée à l'autorité en matière de déclassement nucléaire.

La Suède est très avancée dans la mise à exécution de sa méthode progressive visant à sélectionner un site d'évacuation géologique en profondeur d'ici quelques années et à entreprendre son exploitation vers 2020. En Finlande, une communauté hôte et un site ont été identifiés, la construction d'une installation souterraine de caractérisation est déjà bien en cours et l'exploitation du site doit également débuter en 2020.

La SGDN va continuer à surveiller et à se nourrir de l'expérience internationale. Nous serons prêts à mettre à exécution la stratégie canadienne lorsque le gouvernement aura choisi la méthode de gestion.

Regard vers l'a

l

venir

REGARD VERS L'AVENIR

En prévision d'une décision du gouvernement et d'un mandat de procéder à la mise en œuvre d'une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, la SGDN centrera ses activités en 2007 dans des domaines qui établiront les fondements de la mise en œuvre.

Programme d'activités de la SGDN – 2007

Le programme d'activités de la SGDN pour 2007 est axé sur plusieurs domaines principaux. Parmi nos priorités, on retrouve :

- mettre au point une organisation nantie de solides ressources et bien intégrée, engagée envers une vision commune de la mise en œuvre, sous la surveillance stratégique du Conseil d'administration et guidée par un Comité consultatif efficace;
- suite à la décision du gouvernement, entreprendre l'élaboration en concertation d'un processus de sélection d'un site et d'un programme d'engagement des citoyens pour appuyer ce processus;
- élargir la base de la recherche-développement technique requise pour poursuivre la conception de la méthode de gestion choisie et en guider la mise en œuvre;
- élargir la base de la recherche sociale requise pour bien comprendre les diverses communautés d'intérêts et la meilleure façon de les engager et pour connaître la gamme des aspects sociaux et éthiques à étudier; et
- continuer à établir et développer des relations avec l'ensemble des parties prenantes et avec les communautés d'intérêts potentiellement touchées.

REGARD VERS L'AVENIR

Imputabilité

Il sera essentiel de maintenir le cap sur le développement de solides pratiques de gouvernance et de gestion pour que le SGDN puisse se montrer responsable envers les citoyens et envers ses entreprises membres en ce qui concerne l'orientation de la gestion à long terme du combustible irradié.

Sous la direction du Conseil d'administration, la SGDN examinera ses politiques et procédures et les améliorera en vue de son évolution en une agence de mise en œuvre. Sous l'impulsion du Conseil élargi, nous élaborerons un plan quinquennal pour la mise en œuvre de la solution adoptée par le gouvernement. Un processus de planification stratégique en plusieurs phases identifiera les principaux objectifs et les grandes étapes des premières années de la mise en œuvre ainsi que la mise au point d'un processus de sélection d'un site. Nous élaborerons des programmes pour donner corps aux engagement et principes énoncés dans notre *Rapport d'étude final*.

Développement de nos capacités

L'évolution de la SGDN, d'une petite équipe chargée de réaliser une étude en une entreprise permanente possédant les compétences et les capacités nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, apporte son contingent de défis et d'occasions à ne pas manquer. La transition exigera des connaissances spécialisées dans un grand nombre de domaines et la mise sur pied de programmes stimulants de recherche technique et sociale pour soutenir les premières décennies. L'année 2007 sera la première phase d'augmentation de nos ressources internes.

La SGDN est consciente de la nécessité d'investir dès aujourd'hui dans la jeunesse afin d'assurer une succession de compétences et ressources pendant la très longue période pendant laquelle la Société devra s'acquitter de ses responsabilités. Cela implique l'adoption d'une planification à long terme de l'acquisition des ressources humaines pour augmenter nos effectifs de façon à maintenir une continuité. Dans cette optique, nous entrevoyons d'offrir des occasions de faire carrière dans notre organisation à de nouveaux diplômés, qui entreront comme stagiaires à la SGDN en 2007.

Nous investirons également dans notre organisation en augmentant nos compétences en fonction de la planification à court et à moyen terme. Une première étape importante consistait à renforcer les services techniques de la Société. À compter de janvier 2007, l'équipe de spécialistes d'Ontario Power Generation Inc, qui dirigeait le programme de recherche technique pour la gestion à long terme du

REGARD VERS L'AVENIR

combustible irradié du Canada, a été intégrée dans la SGDN. Nous allons aussi augmenter notre expertise en recherche sociale et éthique pour améliorer la conception et l'application de nos programmes d'engagement. Nous nous efforcerons également d'assurer la viabilité de la SGDN par la formation et le développement de la main d'œuvre à tous les niveaux et en mettant l'accent sur la planification de la succession.

En plus d'accroître notre propre expertise, nous élargissons aussi nos capacités par l'entremise de réseaux et de sous-traitants, y compris les universités canadiennes. Ces dispositions font partie d'un effort constant pour maintenir nos capacités et favoriser l'apport de sources diversifiées aux différentes phases du processus décisionnel concerté, y compris la phase à venir de sélection d'un site. Un solide programme de recherche-développement permettra au Canada de profiter de l'innovation de pointe en matière de gestion des déchets radioactifs et augmentera le bassin de ressources humaines requis pour gérer la stratégie de gestion du Canada pendant toutes les phases de la mise en œuvre.

Recherche technique

En janvier 2007, la SGDN a assumé la responsabilité pour la gestion et la direction de tous les aspects du programme de recherche technique relié au combustible nucléaire irradié au canada. Plus de 7,1 millions de dollars seront investis cette année en recherche-développement technique, laquelle sera axée sur l'ingénierie des installations de stockage et des dépôts de combustible irradié, les sciences de la terre, les évaluations de sûreté et le soutien technique à l'élaboration d'un processus de sélection d'un site.

La SGDN participera activement aux projets conjoints de recherche-développement au Laboratoire sur la roche dure d'Äspö, en Suède, et continuera à tirer profit des accords de coopération internationale avec d'autres organismes nationaux de gestion des déchets radioactifs, dont SKB en Suède, Posiva en Finlande et Nagra en Suisse. Nous accorderons également notre soutien aux recherches par l'entremise de la participation du Canada à l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire.

REGARD VERS L'AVENIR

Un solide programme de recherche-développement permettra au Canada de tirer profit de l'innovation technologique de pointe en gestion de déchets radioactifs mise au point au Canada ou à l'étranger et aussi de maintenir les ressources humaines nécessaires à la gestion de toute méthode que pourrait choisir le gouvernement, pendant toutes les phases de la mise en œuvre. Sous ce rapport, nous nous proposons d'accorder des contrats à 11 universités canadiennes différentes en 2007, pour apporter un soutien à notre programme. Nous ferons usage des meilleures connaissances disponibles en gestion de déchets radioactifs, que ce soit au Canada ou sur le plan international.

Mise au point d'un processus de sélection d'un site

La SGDN s'est engagée à chercher une collectivité bien informée et consentante pour être l'hôte des installations centralisées qui pourraient être requises pour la mise en œuvre d'une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Avant d'entreprendre la recherche d'un site, un processus de sélection doit être minutieusement mis au point en concertation, et un programme d'engagement public doit être articulé en soutien à cet exercice. Ces travaux devraient prendre deux ans.

Une mise en œuvre efficace exigera que le processus de sélection d'un site soit lui-même mis au point d'une manière qui corresponde aux attentes des citoyens canadiens. Comme point de départ, la SGDN respectera les engagements et intentions formulés dans notre rapport d'étude final. Un résultat éthique en est un qui répond aux valeurs et préoccupations de la société. Par conséquent, la façon dans le processus de sélection d'un site sera élaboré est tout aussi importante que la façon dont il sera plus tard mis en application. Des questions telles que comment définir "communautés d'intérêts", comment faire preuve d'équité, comment mesurer l'acceptation par une collectivité et comment contrôler les risques et incidences de façon appropriée, demandent la contribution des citoyens. Nous tirerons des leçons des meilleures pratiques au Canada et sur le plan international en matière de processus ouvert et concerté de sélection d'un site, et nous les appliquerons. Nous continuerons d'utiliser les méthodes et outils appropriés que nous avons utilisés pendant la phase d'étude, en recherchant en particulier

REGARD VERS L'AVENIR

l'intégration des éléments techniques, sociaux, éthiques, environnementaux et économiques.

Engagement, concertation et recherche sociale

La mise en œuvre d'une méthode de gestion des déchets nucléaires exigera qu'on fasse preuve de constance dans notre mission, notre vision et nos valeurs et d'un engagement soutenu envers la recherche et la collaboration dans les domaines sociaux, éthiques et techniques. Dans toutes nos activités, nous chercherons à développer la SGDN et nos programmes d'activités de manière à nous mériter la confiance.

Nous voulons tracer une voie vers l'avenir qui répondra aux orientations et aux attentes formulées par les Canadiens et nous continuerons à solliciter leurs points de vue en ce sens. Nous nous sommes engagés à acquérir et à mettre en application les nouvelles connaissances par un programme actif de recherche éthique qui étudiera toute une gamme de questions pour éclairer tant nos préparatifs en vue d'une mise en œuvre durable à long terme que les exigences spécifiques à la mise au point d'un processus de sélection d'un site. Plus de 1,6 million de dollars seront investis en 2007 dans la recherche sociale et les activités d'engagement, recherche qui nous permettra de mieux comprendre l'éventail des communautés d'intérêts, la meilleures façon de les impliquer et la gamme de questions sociales et éthiques sur lesquelles il faudra se pencher. Un montant de 1,1 million de dollars sera également disponible pour de la recherche additionnelle propre au développement d'un processus de sélection d'un site, mais seulement quand le gouvernement aura pris une décision concernant une solution de gestion.

La SGDN s'est engagée à agir avec la conscience de ses responsabilités sociales. Afin de promouvoir des rapports positifs avec ceux dont nous sollicitons la participation, nous proposons la mise sur pied d'un programme de responsabilité sociale où figurera toute une gamme d'activité qui profitera tant à la SGDN qu'aux différents groupes d'intérêts. La mise en oeuvre de ce programme débutera à la fin de 2007.

Au moment où nous nous préparons à la deuxième phase de notre mandat, nous continuons à étudier un grand nombre de questions complexes et controversées reliées à la sélection d'un site et à la conception d'une installation centrale. Nous avons beaucoup à apprendre concernant la participation d'une vaste gamme de communautés d'intérêts, le développement des capacités d'une collectivité de participer à nos processus et sur la façon de les informer et de les éduquer dans les domaines qui sont essentiels à nos travaux.

Nous entreprendrons également des activités visant à approfondir notre compréhension du savoir traditionnel autochtone et de la façon dont il peut éclairer la mise en œuvre d'une méthode de gestion du combustible nucléaire irradié. Nous avons l'intention de poursuivre notre objectif de créer les fondements d'une relation positive à long terme avec les Peuples autochtones du Canada. Nous entrevoyons avec plaisir de travailler de concert avec le Groupe de travail autochtone nouvellement formé, pour que nous puissions apprendre l'un de l'autre et façonner notre collaboration future avec les Peuples autochtones.

REGARD VERS L'AVENIR

La SGDN a établi des relations avec un vaste échantillon de communautés d'intérêts. Le maintien et le développement de ces diverses associations seront des éléments clés du dialogue soutenu qui sera nécessaire pour nous permettre de concevoir en concertation un processus de sélection d'un site et plus tard le mettre en application.

Déménagement de nos opérations

La SGDN prévoit déménager ses bureaux au milieu de 2007 afin de pouvoir recevoir des effectifs toujours croissants. Nos nouveaux bureaux seront situés au 22 avenue St Clair est, dans le même secteur de Toronto où sont situés nos bureaux présentement, facilement accessibles par ceux qui participeront à nos travaux.

Notre organis

sation

NOTRE ORGANISATION

Nos membres

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) oblige les sociétés d'énergie nucléaire à établir la SGDN et à financer ses activités. En conséquence, Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec comptaient au nombre des membres fondateurs de la SGDN et, selon la *LDCN*, doivent rester membres de l'organisation. Conformément aux exigences de la Loi, ces sociétés ont établi une entente de partage des coûts en vertu de laquelle elles assument le budget de fonctionnement annuel de la SGDN. Elles ont également élaboré de concert les structures de gouvernance de la SGDN.

Le Conseil d'administration

Le Conseil est chargé de surveiller la SGDN et de diriger l'élaboration de ses orientations stratégiques.

Au 31 décembre 2006, le Conseil était formé de cinq membres.

Gary Kugler fut nommé au Conseil d'administration le 1 juin 2006. Sur résolution du Conseil, il fut nommé président du Conseil le 30 juin 2006. Les autres membres étaient Ken Nash, Fred Long, Laurie Comeau et Michel Rhéaume.

C. Ian Ross a succédé à M. Long le 1 mars 2007. Mme Diane Villeneuve a succédé à M. Rhéaume le 31 décembre 2006; Mme Josée Pilon a ensuite succédé à Mme Villeneuve le 26 janvier 2007. Mme Adèle Malo avait démissionné du Conseil d'administration le 17 mars 2006.

Le 1 mars 2007 Ron Jamieson et Deborah Poff ont accepté de se joindre au Conseil d'administration. Présentement, le Conseil est formé de sept membres.

Le Conseil s'est réuni sept fois en 2006. Une de ses principales activités a consisté en des travaux préparatoires en vue de doter la SGDN des ressources et des fonctions de surveillance dont elle aura besoin pour mettre en œuvre la stratégie à long terme pour la gestion du combustible nucléaire irradié. En juin, le Conseil a nommé M. Nash président et chef de la direction, en remplacement d'Elizabeth Dowdeswell, qui avait complété son mandat à la fin de la phase d'étude. Mme Dowdeswell a accepté de continuer à servir le Conseil d'administration à titre de Conseillère spéciale.

Tout au long de l'année, le personnel de direction de la Société a tenu le Conseil informé du déroulement du plan d'affaires et le président a fait des présentations sur des aspects précis du plan et sur d'autres activités. Les membres ont été tenus informés par la conseillère spéciale des considérations préliminaires relatives à l'élaboration d'un processus de sélection d'un site, qui doit être à la fois adaptatif et concerté. Également en vue de la mise en œuvre, le Conseil a examiné différentes options concernant la structure de surveillance des programmes techniques et sociaux qui seront requis pour une solution de gestion à long terme du combustible. On a également demandé le point de vue du Comité consultatif sur ces aspects. Au début de l'année, le Conseil a examiné et approuvé les états financiers vérifiés pour 2005. Ils ont été présentés à la direction de la SGDN pour approbation à l'assemblée générale annuelle

de la Société en mai. Tout au long de l'année, le Conseil a été tenu au courant des dépenses et de la position financière de la Société. Le plan d'affaires et le budget pour 2007 ont été présentés pour approbation au Conseil à l'automne 2006.

Le Conseil a demandé que les procès-verbaux de ses réunions soient affichés sur le site Web de la SGDN. (**www.sgdn.ca/conseiladministration**)

Le Comité de la vérification, des finances et des risques s'est réuni quatre fois en 2006. Il a assuré la surveillance de la vérification externe des états financiers de la SGDN pour 2005, donné des avis sur la sélection des vérificateurs et les dispositions du plan de vérification et a rencontré les vérificateurs pour discuter de leurs conclusions. Le Comité a examiné régulièrement les projections budgétaires en cours d'année, les états financiers trimestriels et les principaux éléments du plan d'affaires 2007 avant sa présentation au Conseil d'administration. Les membres du Comité ont examiné les domaines présentant des risques d'affaires pour la SGDN, ainsi que des moyens de les contrôler, y compris les aspects actuels et les aspects qui prendront de l'importance lorsqu'on entreprendra la mise en œuvre d'une stratégie de gestion du combustible. Le Comité a présenté régulièrement au Conseil d'administration les résultats de ses examens et ses recommandations.

Au 31 décembre 2006, le Comité de la vérification, des finances et des risques était composé de trois membres du Conseil d'administration : M. Long, M. Kugler et M. Rhéaume.

Conseil d'administration



Dr Gary Kugler
Président
Gary Kugler fut vice-président principal de la division Nuclear Products and Services d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), ou il avait la responsabilité des activités commerciales d'EACL. Au cours de ses 34 années de service à EACL, il a occupé diverses fonctions techniques, de gestion de projets, de développement des affaires et de direction. Avant de se joindre à EACL, il a servi comme pilote dans l'Aviation canadienne. M. Kugler est également membre du Conseil d'administration d'Ontario Power Generation. Il détient un baccalauréat en science avec spécialisation en physique et un doctorat en physique nucléaire de l'Université McMaster.

NOTRE ORGANISATION



Laurie Comeau
Directeur, Projets
Centrale nucléaire de Point Lepreau
Énergie nucléaire NB
La carrière de 25 ans de M. Comeau dans l'industrie nucléaire a été axée sur la radioprotection, la sécurité industrielle, la surveillance de l'environnement, les plans de mesures d'urgence, la prévention des incendies et la gestion des déchets. Il occupe le poste de directeur, Projets, à la Centrale nucléaire de Point Lepreau au Nouveau-Brunswick.



Ronald (Ron) L. Jamieson
(nommé le 1 mars 2007)
Directeur
Ontario Power Authority
Ron Jamieson est membre du Conseil d'administration de Ontario Power Authority. Avant sa retraite à la fin de 2005, il occupait le poste de vice-président principal, Services bancaires aux Autochtones, Banque de Montréal. M. Jamieson a exercé plusieurs fonctions de haute direction dans l'industrie des services financiers. Tout au long de sa carrière, il a également pris part à des initiatives de développement économique en faveur des communautés autochtones au Canada. M. Jamieson a aussi occupé le poste de président du Conseil et président et chef de la direction de la Société d'énergie de l'Ontario, dont le mandat était d'investir dans des projets énergétiques partout au Canada, ou d'y participer.



Fred Long *(a remis sa démission le 1 mars 2007)*
Vice-président, Planification financière
Ontario Power Generation Inc.
M. Long s'est joint à Ontario Hydro en 1976 après avoir obtenu un doctorat en physique de l'Université McMaster. Il a occupé plusieurs postes en planification financière, politiques et stratégies financières et audits opérationnels. Avant de prendre ses fonctions actuelles de vice-président, Planification financière, à OPG, M. Long était directeur, Stratégies financières, où il a joué un rôle de premier plan dans la restructuration financière d'Ontario Hydro, qui donnait naissance à différentes entreprises.

NOTRE ORGANISATION



Ken Nash
Président et chef de la direction, SGDN,
et Vice-président principal,
Gestion des déchets nucléaires
Ontario Power Generation Inc
M. Nash fut un membre fondateur de la SGDN et le plus récent président du Conseil d'administration de la Société. Il a occupé différents postes dans la haute direction à Ontario Hydro et à OPG dans les domaines financiers, de l'ingénierie et de l'environnement dont, tout récemment, celui de vice-président principal, Division de la Gestion des déchets nucléaires. M. Nash est président et chef de la direction de la SGDN. Il agit aussi présentement comme président de l'EDRAM, une organisation internationale réunissant les dirigeants d'organismes de gestion des déchets de dix pays, dont le Canada.



Josée Pilon *(nommée le 26 janvier 2007)*
Directrice, Projets spéciaux
Hydro-Québec
Mme Pilon détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Laval. Elle fait partie du comité directeur sur l'évaluation du projet de réfection de Gentilly-2. À titre de directrice, Projets spéciaux, elle est responsable de l'évaluation des occasions d'affaires reliées aux nouvelles sources d'énergie développées par le secteur privé, dont l'éolien, la biomasse et l'hydroélectricité. Elle participe également à l'évaluation de l'impact financier sur les municipalités des nouveaux projets hydroélectriques. Avant d'assumer ses fonctions actuelles, elle a occupé plusieurs postes de développement des affaires dans des projets internationaux.

NOTRE ORGANISATION



Deborah C. Poff *(nommée le 1 mars 2007)*
Professeure de philosophie et
de science politique
Université de Northern British Columbia
Deborah Poff est professeure de philosophie et de science politique à l'Université de Northern British Columbia. De 1994 à 2004, Mme Poff a occupé le poste de vice-présidente et prévôt à UNBC. En 2004 elle a obtenu le titre de fellow, Politique gouvernementale, du Sheldon Chumir Foundation in Ethical Leadership. Elle est fondatrice et éditrice de *Journal of Business Ethics*, *Teaching Business Ethics* et *Journal of Academic Ethics*. Elle est éditrice de *Business Ethics in Canada*. Mme Poff prépare actuellement un livre sur le leadership éthique et l'avenir de la gouvernance des universités.



Michel Rhéaume
(a remis sa démission le 31 décembre 2006)
Chef de service, Environnement,
Réglementation et Consultation publique
(1 – 31 janvier 2006) et Porte-parole, Affaires nucléaires (1 février – 31 décembre 2006)
Hydro-Québec
Président et chef de la direction,
RHEM Technologies Inc.
M. Rhéaume est diplômé en physique de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il a commencé sa carrière à Hydro-Québec en 1975 et a occupé des postes de direction dans les domaines suivants : Radioprotection, Plans des mesures d'urgence, Environnement, Sûreté et permis et Gestion des déchets nucléaires. Il agit comme consultant et chef de la direction de RHEM Technologies Inc.



C. Ian Ross *(nommé le 1 mars 2007)*
Président, GrowthWorks Canadian Fund Ltd.
Ian Ross a oeuvré à la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario de 1997 à septembre 2003. Jusqu'à tout dernièrement, il était directeur principal, Administration, au Bureau du Doyen et agissait également comme administrateur-résident à l'Institut sur l'entrepreneurship, l'innovation et la croissance de cette école. Il a également agi comme gouverneur et président et chef de la direction de Ortech Corporation ; président et chef de la direction de Provincial Papers Inc. ; président et chef de la direction de Paperbound Industries Corp. M. Ross occupe présentement un poste de direction dans un certain nombre d'entreprises, dont Ontario Power Generation Inc. Il est également membre du Barreau du Haut-Canada.

NOTRE ORGANISATION

Membres de la direction

Gary Kugler
Président du Conseil

Ken Nash
Président et chef de la direction

Fred Long
Trésorier

Kathryn Shaver
Vice-présidente, Affaires de la Société et secrétaire générale

Notes
Elizabeth Dowdeswell fut présidente et chef de la direction jusqu'au 30 juin 2006. Ken Nash fut nommé président et chef de la direction en juin 2006.

Angelo Castellan a succédé à Fred Long au poste de trésorier le 1 mars 2007.

L'équipe de la SGDN

En date du 31 décembre 2006, nos effectifs de base comprenaient 12 personnes.

La Société a pu conserver l'équipe multidisciplinaire qui avait dirigé l'étude. Les domaines d'expertise chez les membres du personnel étaient nombreux : recherche sociale et sur les questions d'éthique, recherche technique, engagement public, communications, administration financière et gouvernance.

Au cours de 2006, l'équipe de la SGDN a pris de l'expansion en s'adjoignant un stagiaire autochtone pour seconder notre conseiller principal, Engagement public, et nous avons renforcé notre expertise dans les domaines de la gouvernance et des services de gestion.

En janvier 2007, la SGDN a pris certaines mesures pour augmenter encore davantage la diversité de ses compétences. Nous avons accueilli avec plaisir dans l'équipe plus de dix nouveaux membres, qui apportent de l'expertise dans une vaste gamme d'éléments techniques reliés à la gestion à long terme des déchets nucléaires.

La SGDN se réjouit de pouvoir travailler avec un éventail élargi de consultants, praticiens et universitaires de partout au Canada et à l'étranger. Chacune de ces personnes, institutions et entreprises apporte sa contribution de spécialiste aux initiatives et à la poursuite des activités de la Société.

Notre siège social

Le siège social de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) est situé au 49 avenue Jackes, RDC, Toronto, Ontario, M4T 1E2.

Le com
consult

nité
tatif

LE COMITÉ CONSULTATIF

Le Comité consultatif

Le Comité consultatif de la SGDN a été mis sur pied par le Conseil d'administration en 2002, tel que requis par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*). Le Comité a satisfait à ses obligations en examinant et en commentant le *Rapport d'étude* de la SGDN en 2005, et ses commentaires ont été rendus publics au moment où le Rapport était présenté au Ministre de Ressources naturelles Canada.

En 2006, le Comité consultatif a poursuivi son rôle, qui consiste à offrir encadrement et conseils à la SGDN de façon continue pendant cette période où la Société élabore la planification en vue de son futur mandat de mise en œuvre.

À chacune des rencontres officielles du Comité en 2006, la SGDN a présenté des rapports sur les programmes d'activités qu'elle propose, les travaux en cours et les activités qui ont été complétées. Les membres ont assisté régulièrement à des présentations sur les programmes de recherche sociale et technique et sur les programmes d'engagement. La SGDN les a également tenus informés des développements sur le plan international concernant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. À chaque réunion, il y a eu une séance à huis clos au cours de laquelle les membres ont discuté en privé en l'absence du personnel et de la direction de la SGDN. Les membres du Comité se sont également réunis au besoin entre les réunions régulières pour participer à des discussions informelles et à des appels conférence.

Les sujets spécifiques abordés par le Comité en 2006 comprennent la planification par la SGDN de ses futures activités d'engagement avec les Peuples autochtones et le grand public, de même que les questions reliées à la mise au point d'une organisation et d'un système de gouvernance adaptés à la transition en une agence de mise en œuvre.

Au cours d'un certain nombre de discussions avec le Comité consultatif au début de l'année, la SGDN a consulté les membres concernant l'examen qu'elle se propose de faire des pratiques d'engagement public utilisées au cours de l'étude. Se disant d'accord pour cet examen et l'engagement pris par la SGDN d'améliorer constamment ses processus, les membres du Comité on discuté de façon exhaustive de la meilleure façon de structurer l'examen. Les membres ont aussi partagé leurs réflexions concernant la meilleure façon d'en tirer des leçons pertinentes à la planification future.

Au cours des échanges, des membres ont fait part le leurs observations sur les dialogues auxquels ils avaient assisté personnellement afin de prendre connaissance de première main des discussions publiques. Ils ont présenté leur propre point de vue concernant les leçons apprises ainsi que les principes et les pratiques qui pourraient aider à élaborer un processus d'engagement efficace pour la phase de mise en œuvre. Par exemple, les membres du Comité se sont dits d'accord sur la manière dont la SGDN a structuré ses activités d'engagement selon des phases axées sur les éléments principaux et les points de décision du processus. Cette façon de procéder par étapes, en donnant de l'information tout en favorisant la discussion, pour en faire rapport par la suite, était considérée comme une bonne méthode

d'obtenir une participation constructive constante de la part du public dans les années à venir. Les membres ont aussi souligné l'importance de planifier les communications qui seront nécessaires en vue du lancement par la SGDN de ses activités de mise en œuvre et pour envoyer un message clair concernant le mandat de la SGDN et la méthode de gestion du combustible irradié qui aura été choisie.

Un autre domaine d'activité de la SGDN examiné par le Comité fut l'étude préliminaire et la planification entreprise en vue de l'élaboration d'un processus de sélection d'un site, processus qui devra être mis en branle après la décision du gouvernement concernant une méthode de gestion. Le personnel de la SGDN a demandé le point de vue des membres du Comité concernant la portée des études de cas et des analyses bibliographiques à réaliser pour permettre la formulation des plans de mise en œuvre. Un des précieux conseils apportés par le Comité était à l'effet que les activités d'études de cas pourraient profiter d'un examen de toute une gamme de projets, tels que les exercices de planification de l'utilisation des terres, les activités de déclassement des mines et les projets où il y a cogestion avec les communautés d'intérêts locales. Les membres ont également suggéré de faire des recherches sur des processus nécessitant le transport de matières dangereuses. Ils ont souligné que l'examen devrait être réalisé en tenant compte des contextes économiques, sociaux, culturels et politiques plus vastes des différentes juridictions où les processus se dérouleraient. Tous ces apports ont aidé la SGDN à mieux définir les dimensions du projet et a confirmé les études de cas qu'il conviendrait de réaliser.

Comité consultatif - Mandat

Suite à une décision du gouvernement concernant une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) oblige le Comité consultatif à présenter ses observations à être incluses dans les rapports triennaux que la SGDN doit préparer et présenter au ministre de Ressources naturelles Canada.

La *LDCN* stipule que, dans ses observations sur les rapports triennaux de la SGDN, le Comité consultatif doit présenter ses observations sur les activités de cette dernière au cours des trois années précédentes, notamment les résultats de ses consultations publiques et de son analyse de toutes incidences socioéconomiques notables de ses activités.

Le Comité consultatif doit faire part de ses observations sur les plans stratégiques quinquennaux et les budgets de la SGDN pour la mise en œuvre de la méthode de gestion choisie par le gouvernement fédéral.

La SGDN doit présenter les observations du Comité au ministre et les rendre publiques.

LE COMITÉ CONSULTATIF

À l'automne 2006, le Comité a étudié conjointement avec le personnel de la SGDN les leçons à tirer des études de cas, au Canada et sur le plan international, ayant pour origine des discussions avec des spécialistes et une recherche d'études de cas. En discutant des processus de sélection de sites et des expériences d'engagement social dans différents pays, les membres du Comité ont souligné l'importance de bien comprendre les communautés d'intérêts spécifiques et leurs principales préoccupations concernant la mise en œuvre.

Elizabeth Dowdeswell, conseillère spéciale du Conseil d'administration, a tenu les membres du Comité informés des améliorations préliminaires reliées à l'élaboration future d'un processus adaptatif et concerté pour la sélection d'un site. Les membres du Comité ont discuté de façon exhaustive de plusieurs aspects du programme d'activités proposé, en particulier des idées préliminaires avancées par la SGDN sur les communications et démarches requises pour maintenir les relations avec les communautés d'intérêts. Les membres ont appuyé l'idée d'élaborer le processus de sélection d'un site de façon à tirer profit de l'apprentissage des méthodes et outils les plus efficaces utilisés au cours de la phase d'étude.

Au cours de leurs discussion, les membres du Comité consultatif ont insisté sur le défi consistant à maintenir l'intérêt du public tout au long de ce qui sera un processus de longue durée. Ils ont souligné l'importance de maintenir des relations efficaces. Certains ont insisté sur la nécessité pour la SGDN de poursuivre ses efforts de collaboration sur les plans national et international au moment où l'attention se portera sur la sélection d'un site et la mise en œuvre.

Le Comité consultatif a prodigué des conseils sur l'élaboration d'un certain nombre d'activités d'engagement des Autochtones en 2006. En particulier, la SGDN a demandé l'avis du Comité sur la préparation de deux tables de discussion, l'une portant sur des communications bidirectionnelles efficaces entre la SGDN et les Peuples autochtones et l'autre sur des mécanismes novateurs en matière de gestion des ressources. Les membres du Comité ont participé à chacune de ces séances, convoquées en mai et juin. Ils ont pu observer un niveau élevé d'engagement de la part des participants.

Plus tard dans l'année, la SGDN a demandé des avis sur la structure du Forum des Aînés autochtones, qui a été convoqué à nouveau en octobre et auquel ont assisté plusieurs membres du Comité. Le Comité consultatif a réitéré son appui à la poursuite des efforts d'engagement des Autochtones et souligné la précieuse occasion que représentaient le Forum des Aînés et le groupe de travail proposé. Les membres ont mentionné l'importance de maintenir une participation des jeunes à ces deux organismes.

Le Sous-comité sur la participation autochtone a offert de précieux conseils à la SGDN tout au long de l'année. En particulier, la SGDN a sollicité son avis sur la définition et la préparation de deux tables de discussion convoquées en 2006. Sont membres du Sous-comité, l'Honorable David Crombie, M. Donald Obonsawin et M. Frederick Gilbert.

LE COMITÉ CONSULTATIF

Le président du Conseil et le président de la SGDN ont eu des échanges avec le Comité consultatif concernant les modifications au système de gouvernance requises en vue de la transformation de la SGDN en une agence de mise en œuvre. Les membres du Comité ont été tenus informés des travaux préparatoires dirigés par le Conseil d'administration et les entreprises membres, y compris les progrès réalisés dans l'élargissement du Conseil d'administration. Le président du Conseil a également sollicité des discussions préliminaires sur le mandat et la composition du Comité consultatif pour la prochaine phase du mandat de la SGDN. Les membres du Comité ont confirmé leur intérêt à faire connaître leur point de vue sur le mandat, la composition requise du Comité et la meilleure façon pour ce dernier de maintenir son indépendance tout en prodiguant des conseils à la SGDN de façon continue.

Vers la fin de l'année, les membres du Comité consultatif ont pris connaissance du Plan d'affaires 2007 de la SGDN et l'ont commenté. Ils ont exprimé leur accord avec l'objectif du Plan d'augmenter les capacités de la Société et d'ajouter des ressources en recherche technique au personnel existant en vue de la transformation de la SGDN. Les membres ont également discuté de la proposition de la SGDN de mettre sur pied un programme d'engagement social et exprimé le souhait de pouvoir donner leur avis sur l'élaboration de ce programme en 2007.

Le personnel de la SGDN a fait des présentations au Comité consultatif en 2006 sur un certain nombre de questions. Des réunions tenues en mars et en mai étaient axées sur différents aspects de la recherche et planification sociale de la Société. En septembre, les membres du Comité ont assisté à une présentation sur les processus décisionnels et autres développements sur le plan international en matière de gestion à long terme du combustible irradié. En novembre, le personnel de la SGDN a engagé des discussions sur le programme de recherche-développement sur le combustible irradié, au cours desquelles l'accent était mis sur les domaines de l'ingénierie, l'évaluation de sûreté et les sciences de la terre par rapport à un dépôt géologique.

Au cours de l'année, un document préparé en 2005 par un membre du Comité, M. Daniel Rozon, a été présenté pour discussion. M. Rozon y évaluait les caractéristiques du combustible nucléaire irradié et y décrivait comment elles pourraient affecter les décisions sur sa gestion à long terme. Le document interne évaluait les différences entre le combustible irradié provenant des réacteurs CANDU et celui produit par les réacteurs à eau pressurisée (PWR), soulignant que la valeur intrinsèque des matières fissiles résiduelles était plus faible dans le premier cas, même si l'utilisation globale de la ressource était plus grande. De telles considérations ont une incidence importante sur les concepts reliés à la possibilité de récupérer le combustible pour recyclage ou retraitement.

Les membres du Comité consultatif ont continué à participer à des activités externes où la SGDN était présente. Entre autres, M. Lister a fait une présentation au Pacific Basin Nuclear Conference où il décrivait le rôle du Comité consultatif au cours du processus d'étude.

LE COMITÉ CONSULTATIF

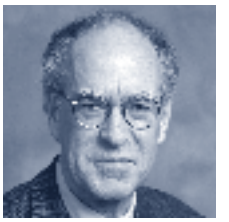
Pour s'assurer d'un échange exhaustif de l'information, le président du Comité consultatif a continué d'avoir un accès direct aux réunions du Conseil de la SGDN. Ces réunions présentaient des occasions régulières d'échange informel de points de vue et un moyen pour le président du Comité de tenir le Conseil informé sur les questions abordées par le Conseil d'administration. Comme cela avait été le cas tout au long de l'étude, les membres du Conseil et du Comité se sont rencontrés pour des échanges de points de vue informels.

À la demande du Comité consultatif, la SGDN rédige un procès-verbal de chacune des réunions du Comité et les rend publics. Ils sont affichés sur le site Web de la SGDN au : **www.sgdn.ca/conseilconsultatif**.

Il y a présentement neuf membres au Comité consultatif. Ils sont :



L'honorable David Crombie Président
M. David Crombie est actuellement président et chef de la direction de l'Institut urbain du Canada. Ancien maire de Toronto et ancien membre du Conseil privé, M. Crombie a été le premier chancelier de l'Université Ryerson et est titulaire de doctorats en droit (Honoris causa) qui lui ont été décernés par l'Université de Toronto et l'Université de Waterloo. M. Crombie est Officier de l'Ordre du Canada.



David Cameron
David R. Cameron est chef de département et professeur au département de Sciences politiques de l'Université de Toronto et membre de la Société royale du Canada. Il a occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire dans les administrations fédérale et ontarienne. Il continue à formuler des avis sur un grand nombre de questions gouvernementales.

LE COMITÉ CONSULTATIF



Helen Cooper

Helen Cooper a consacré la majeure partie de sa carrière au domaine de la planification stratégique et du développement des organismes parapublics et sans but lucratif. Elle a exercé les fonctions de médiatrice et d'arbitre dans la résolution de conflits et a enseigné l'urbanisme à l'Université Queen's et à l'Université de Waterloo. Ancienne mairesse de Kingston, en Ontario, Mme Cooper a aussi été présidente de l'Association des municipalités de l'Ontario.



Gordon Cressy

Gordon Cressy était président de la Fondation Canadian Tire pour la famille jusqu'à sa retraite au début de 2007. Ancien président de United Way of Greater Toronto, il a occupé des postes de vice-président à l'Université de Toronto et à l'Université de Ryerson. Il a une longue expérience du bénévolat communautaire.



Frederick Gilbert

Frederick Gilbert est président de l'Université Lakehead de Thunder Bay, en Ontario. Il a mené une longue carrière dans l'enseignement et dans l'administration aux États-Unis et au Canada à la Colorado State University, à la University of Northern British Columbia, à la Washington State University, à la University of Guelph et à la University of Maine. Il a aussi occupé plusieurs postes dans la fonction publique dans le domaine de la gestion de l'environnement et des espèces sauvages. Ses domaines de recherche sont la gestion des ressources et l'utilisation durable de l'environnement naturel.

LE COMITÉ CONSULTATIF



Eva Ligeti

Eva Ligeti est directrice générale de Clean Air Partnership, organisme sans but lucratif ayant pour mandat de faire de Toronto une ville plus respectueuse de l'environnement et un chef de file mondial en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Avocate de formation, elle a été la première commissaire à l'environnement de l'Ontario, poste qu'elle a occupé de 1994 à 1999.



Derek Lister

Derek Lister est directeur du département de Génie chimique à l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, où il est également titulaire de la chaire de recherche en génie nucléaire. Ses principaux domaines de recherche sont la chimie et la corrosion associées aux circuits nucléaires. Il fait partie d'un certain nombre de comités nationaux et internationaux.



Donald Obonsawin

Donald Obonsawin est président et chef de la direction de Jonview Canada Inc. Il a été sous-ministre dans sept ministères ontariens sur une période de 15 ans. Il a aussi occupé des postes de haut fonctionnaire fédéral, notamment au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministère de la Santé et du Bien-être social.



Daniel Rozon

Daniel Rozon est professeur émérite de génie physique à l'École Polytechnique de Montréal. Membre de la Société nucléaire canadienne, il est spécialiste de la physique des réacteurs et s'intéresse tout particulièrement à l'optimisation de la gestion du combustible nucléaire. Il a été directeur de l'Institut de génie nucléaire pendant plus de 15 ans.

Somma
financi

aires

ers

SOMMAIRES FINANCIERS

Les fonds en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) oblige les sociétés productrices de déchets de combustible nucléaire à financer la gestion à long terme de ces déchets.

En vertu de la *LDCN*, Ontario Power Generation Inc., la Société d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (Énergie nucléaire NB), Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée sont tenues d'instituer des fonds en fiducie et d'y verser des montants annuellement. La *LDCN* précise les montants annuels qui doivent être versés par chacune des sociétés.

La SGDN n'aura accès à ces fonds qu'à des fins de mise en œuvre de la méthode de gestion adoptée par le gouvernement du Canada, une fois qu'un permis de construction ou d'exploitation aura été livré conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*).

Ces contributions effectuées en 2006 par les quatre sociétés portent à 990 millions de dollars les dépôts effectués dans les fonds en fiducie depuis leur mise sur pied à l'automne 2002.

Ces obligations législatives relèvent de la responsabilité individuelle des sociétés susmentionnées et non de la SGDN. Ces fonds sont mentionnés ici à cause de leur importance pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Conformément à la *LDCN*, la SGDN rend publics les états financiers vérifiés de ces comptes en fiducie dès qu'ils sont produits par les institutions financières pour chaque exercice. Ils sont affichés sur **www.sgdn.ca/fondsenfiducie**.

Contributions en 2006

Pour l'exercice financier prenant fin en novembre 2006, conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, les quatre sociétés ont versé dans leur fonds respectif une somme dont le montant est indiqué ci-dessous :

Ontario Power Generation Inc.	100 000 000 $
Hydro-Québec	4 000 000 $
Énergie nucléaire NB	4 000 000 $
Énergie atomique du Canada limitée	2 000 000 $

SOMMAIRES FINANCIERS

Contributions futures

La *LDCN* stipule que les contributions aux fonds en fiducie doivent se poursuivre au rythme actuel jusqu'à ce qu'une nouvelle formule de financement ait été approuvée par le ministre de Ressources naturelles Canada. La SGDN recommandera une formule de financement dans le premier *Rapport annuel* qu'elle publiera suite à une décision du gouvernement sur la solution de gestion à être mise en œuvre. La formule de financement proposée, qui sera sujette à l'approbation ministérielle, attribuera à chaque propriétaire de déchets sa part de responsabilité pour le coût total de la méthode de gestion.

Les contributions seront ajustées périodiquement pour qu'elles reflètent les nouvelles projections du coût total de la méthode de gestion et le nombre de grappes de combustible que produira chacun des propriétaires de combustible irradié. Les montants à être versée aux fonds en fiducie par chaque propriétaire de combustible irradié seront présentés dans chaque *Rapport annuel* après la décision du gouvernement.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, ÉTATS FINANCIERS ET NOTES

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ont été établis sous la responsabilité de la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Lorsque d'autres méthodes comptables existent, la direction a choisi celles qu'elle considère comme les plus appropriées. La préparation d'états financiers donne nécessairement lieu à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période comptable courante ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure. Les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 26 janvier 2007.

La direction maintient un système de contrôle interne conçu pour établir avec une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et précise, que l'actif est préservé et que les opérations sont exécutées conformément aux autorisations données par la direction. Le système est contrôlé et évalué par la direction.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche, s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par les membres. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et à indiquer si, à leur avis, ils présentent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des vérificateurs décrit la portée de leur vérification et présente leur opinion.

Le 26 février 2007

K. E. Nash

Ken Nash
Président

Fred Long
Trésorier

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la Société de gestion des déchets nucléaires

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») au 31 décembre 2006 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SGDN. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SGDN au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche, s.r.l.

Comptables agréés
Toronto (Ontario)
Le 26 janvier 2007

BILAN

Bilan

31 DÉCEMBRE 2006	2006	2005
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 210 708 $	980 472 $
Débiteurs (NOTE 4)	126 764	1 232 421
Charges payées d'avance et dépôts	7 074	12 805
	1 344 546	2 225 698
IMMOBILISATIONS (NOTE 3)	64 561	89 348
	1 409 107 $	2 315 046 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (NOTE 4)	514 605 $	917 120 $
Apports excédentaires à rembourser aux membres (NOTE 5)	-	1 308 578
	514 605 $	2 225 698 $
ENGAGEMENT (NOTE 6)		
ACTIF NET		
Montant net investi en immobilisations	64 561 $	89 348 $
Montant grevé d'une affectation interne (NOTE 5)	829 941	-
	894 502	89 348
	1 409 107 $	2 315 046 $

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL LE 26 FEVRIER 2007 :

GARY KUGLER, PRÉSIDENT DU CONSEIL, TORONTO, CANADA

FRED LONG, DIRECTEUR, TORONTO, CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS

État des résultats

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006	2006	2005
PRODUITS		
Apports des membres (NOTE 4)	4 200 000 $	8 000 000 $
Intérêts créditeurs	30 326	23 958
	4 230 326 $	8 023 958 $
CHARGES		
Administration (NOTE 4)	2 097 880 $	2 594 202 $
Consultation des parties intéressées et communications	565 288	3 571 324
Recherche et analyse	-	828 759
Conformité et gouvernance	496 017	295 131
Perfectionnement d'analyse et travail préparatoire	231 018	-
Amortissement	34 969	78 874
Perte à la cession d'actifs	-	3 050
	3 425 172 $	7 371 340 $
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	805 154 $	652 618 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

État de l'évolution de l'actif net

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

	2006				2005
	Investissement en immobilisations	Montant grevé d'une affectation interne	Montant non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	89 348 $	- $	- $	89 348 $	745 308 $
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(34 969)	-	840 123	805 154	652 618
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	10 182	-	(10 182)	-	-
AFFECTATIONS INTERNES (NOTE 5)	-	829 941	(829 941)	-	-
MONTANTS À REMBOURSER AUX MEMBRES (NOTE 5)	-	-	-	-	(1 308 578)
SOLDE À LA FIN	64,561 $	829,941 $	- $	894,502 $	89,348 $

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006	2006	2005
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTS		
FONCTIONNEMENT		
Trésorerie provenant des apports des membres	4 251 639 $	7 379 979 $
Intérêts reçus sur les placements à court terme	30 326	23,958
	4 281 965	7 403 937 $
Trésorerie versée en échange de fournitures et de services	(4 041 547)	(8 981 983)
	240 418 $	(1 578 046) $
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(10 182)	(8 448)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	230 236	(1 586 494)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	980 472	2 566 966
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 210 708 $	980 472 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. But de l'organisme

La Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») est un organisme sans but lucratif sans capital-actions, constitué conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes* de 1970 (la « *Loi* »), ainsi que l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* du Canada (2002) (la « *LDCN* ») qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002.

Aux termes de la *LDCN*, les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié doivent constituer un organisme de gestion des déchets. Conformément à la *LDCN*, la SGDN a formé un Comité consultatif, mené une étude et adressé des recommandations sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement du Canada. Les résultats de l'étude et les recommandations ont été présentés en novembre 2005. Dans le cadre de son mandat à long terme, la SGDN devra instaurer et appliquer la méthode de gestion que le gouvernement choisira pour régler la question du combustible nucléaire irradié.

La SGDN a officiellement commencé ses activités le 1er octobre 2002. Les membres fondateurs de la Société sont Hydro-Québec, Énergie nucléaire NB et Ontario Power Generation Inc. (les « membres »), soit des sociétés canadiennes qui génèrent actuellement du combustible nucléaire irradié en tant que sous-produit de la production d'électricité.

En vertu d'un accord conclu entre les membres, ceux-ci se partagent au prorata les coûts de la SGDN en fonction du nombre de grappes de combustible utilisées que chacun possède.

Lorsque le gouvernement du Canada aura choisi une méthode de gestion du combustible nucléaire irradié, les membres de la SGDN devront examiner, modifier et reformuler le règlement de la SGDN en vue de refléter les objectifs et les responsabilités de celle-ci à l'égard d'un mandat de mise en œuvre. Le règlement modifié et reformulé devra être approuvé à l'unanimité par les membres de la SGDN et recevoir l'aval du ministre de l'Industrie du Canada.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux normes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et les apports grevés d'une affectation sont présentés selon la méthode du report. Les principales conventions comptables adoptées par la SGDN sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Mobilier	7 ans
Matériel informatique	3 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie représentent des fonds de placement à court terme déposés dans un compte du marché monétaire.

Impôts sur les bénéfices

La SGDN est un organisme sans but lucratif et, en vertu de l'article 149(1)(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle n'est pas assujettie à l'impôt.

Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables de la trésorerie, des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement aux justes valeurs selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Étant donné l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

3. Immobilisations

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	93 517 $	46 474 $	47 043 $	60 403 $
Matériel informatique	227 770	210 252	17 518	28 945
	321 287 $	256 726 $	64 561 $	89 348 $

4. Opérations entre apparentés et soldes

Opérations durant l'année	2006	2005
Apports reçus ou à recevoir de		
Ontario Power Generation Inc.	3 715 447 $	7,300 000 $
Énergie nucléaire NB	363 610	350 000
Hydro-Québec	299 348	350 000
Produits et services acquis auprès de		
Ontario Power Generation Inc. Services de gestion (inclus dans les frais d'administration)	1 547 520 $	1 175 839 $
Soldes impayés		
Montants à verser à Ontario Power Generation Inc. (inclus dans les créditeurs et charges à payer)	285 222 $	334 323 $
Montants à recevoir de (et inclus dans les débiteurs)		
Ontario Power Generation Inc.	- $	1 045 171 $
Énergie nucléaire NB	67 185	93 625
Hydro-Québec	59 579	93 625

NOTES COMPLÉMENTAIRES

5. Actif net grevé d'une affectation interne

Comme il est mentionné dans la note 1, la SGDN attend que le gouvernement du Canada choisisse une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Le 13 décembre 2006, les membres ont approuvé le transfert d'un montant de 829 941 $ représentant tous les apports non affectés des membres à l'actif net grevé d'une affectation interne afin de financer les améliorations locatives des nouveaux bureaux qui seront occupés en juillet 2007 (voir note 6 (ii)). Au cours de l'exercice précédent, lors de l'exécution du mandat initial de la Société, des apports excédentaires d'un montant de 1 308 578 $ ont été remboursés aux membres, conformément aux modalités de l'accord conclu entre les membres de la SGDN. Ces montants ont été remboursés durant l'exercice considéré.

6. Engagement

(i) Le 18 décembre 2006, la SGDN a prolongé le contrat de sous-location actuel pour ses bureaux situés au 49 Jackes Avenue, à Toronto (Ontario), pour une période additionnelle, soit jusqu'en septembre 2007, avec la possibilité d'y mettre fin à compter du 31 juillet 2007, sur présentation d'un préavis de 45 jours. Les paiements de location totaliseront 101 056 $ pour la période de neuf mois.

(ii) Le 22 décembre 2006, la SGDN a conclu un contrat de location de cinq ans pour ses nouveaux bureaux situés au 22 avenue St. Clair est, à Toronto (Ontario), prenant effet le 1er juillet 2007. Les paiements de location totaliseront annuellement 229 360 $ et seront majorés des montants supplémentaires liés aux impôts, aux services publics et à l'entretien, pour la durée du contrat de location. La SGDN a la possibilité de prolonger la durée du contrat de location pour une période additionnelle de cinq ans selon les mêmes modalités et conditions, à l'exception des paiements annuels minimaux de location qui seront de 265 198 $.

Pour la durée initiale du contrat de location, les paiements annuels minimaux estimatifs s'échelonnent comme suit :

2007	114 680 $
2008	229 360 $
2009	229 360 $
2010	229 360 $
2011	229 360 $
2012	114 680 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

7. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes qui répondent à la définition d'une garantie.

(a) La Société a accordé une indemnisation en vertu d'un contrat de location visant l'utilisation de ses locaux. Aux termes de ce contrat, la Société accepte d'indemniser la contrepartie relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, tous les passifs, toutes les pertes, toutes les poursuites et tous les dommages survenus pendant ou après la durée du contrat.

(b) La Société accorde une indemnisation à tous les administrateurs, les membres de la direction et les employés agissant au nom de la Société relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, des montants pour régler des poursuites judiciaires à l'égard de services fournis à la Société, sous réserve de certaines restrictions (en vigueur le 23 janvier 2007).

La nature de ces ententes d'indemnisation ne permet pas à la Société de faire une estimation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait devoir payer, en raison des difficultés que comporte l'évaluation du passif, difficultés qui traduisent l'imprévisibilité des événements futurs et la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, la Société n'a pas effectué de paiements en vertu de ces ententes ou d'ententes semblables et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.

ACRONYMES

AEDTC	Athabasca Economic Development and Training Corporation (Société de développement économique et de formation de l'Athabasca)
AEN	Agence de l'énergie nucléaire
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CANHC	Canadian Association of Nuclear Host Communities (Association des collectivités hôtes d'installations nucléaires)
CCSN	Commission canadienne de sûreté nucléaire
CoRWM	United Kingdom Committee on Radioactive Waste Management (Comité sur la gestion des déchets nucléaires au Royaume-Uni)
EDRAM	International Association for Environmentally Safe Disposal of Radioactive Materials (Association internationale pour l'évacuation sécuritaire des matériaux radioactifs)
LDCN	*Loi sur les déchets de combustible nucléaire*
LSRN	*Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire*
Nagra	Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Suisse)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OPG	Ontario Power Generation (Société de production d'électricité de l'Ontario)
Posiva	Société finlandaise de gestion des déchets nucléaires
PWR	Pressurized Water Reactor (Réacteur à eau pressurisée)
SGDN	Société de gestion des déchets nucléaires
SKB	Société suédoise de gestion du combustible et des déchets nucléaires
VALDOR	VALues in Decisions On Risk (Valeurs dans les décisions sur les risques)

COORDONNÉES

Société de gestion des déchets nucléaires
49 avenue Jackes, RDC
Toronto (Ontario) Canada M4T 1E2
Téléphone : 416.934.9814 ou 1.866.249.6966
Télécopieur : 416.934.9526
www.sgdn.ca

Ce document est imprimé sur papier recyclé.
Conception : Hambly & Woolley Inc.